

## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

**N° AMM : FR-2022-0061**

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur l'ajout de cinquante-deux nouveaux noms commerciaux pour le produit biocide **SILENCE PIÈGE À GUÊPES**,*

*de la société Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG*

*enregistrée sous le numéro BC-UT087379-88*

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 12 juillet 2032.

A Maisons-Alfort, le 11/09/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SILENCE PIÈGE À GUÊPES
<i>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</i>	SILENCE APPÂT POUR GUÊPES SILENCE WASP TRAP SILENCE WASP BAIT GOLDIN WASP TRAP SCATCH WASP TRAP SCATCH WASP BAIT TRAPMASTER-WT GOLDIN WESPENFALLE KB HOME DÉFENSE PIÈGE À GUÊPES KB HOME DÉFENSE WESPENVAL KB HOME DÉFENSE WASPVAL WASPAWAY SILENCE WESPENFALLE SILENCE WESPENKÖDER DR. STÄHLER WESPENFALLE DR. STÄHLER WESPENKÖDER SCATCH WESPENFALLE SCATCH WESPENKÖDER ARDAP WESPENFALLE AGRARO WESPENFALLE CAPITO WESPENFALLE COMPO WESPENFALLE WINDHAGER WESPENFALLE HAGOPUR WESPENFALLE WT-100 WESPENFALLE-WT VEPSEFELLE WT PUŁAPKA NA OSY WT WESPEN VAL WT DARÁZSCSAPDA WT PAST NA VOSY WT VAPSVŪ SPĀSTAI WT LAPSEŅU SLAZDS WT HERILASELŌKS WT ZAMKA ZA OSE WT PAST ZA OSE WT GETINGFÄLLA WT ARMADILHA DE VESPA WT TRAPPOLA PER VESPE WT CAPCANĂ PENTRU VIESPI WT HVEPSEFÆLDE WT AMPIAISEN ANSA WT WESPENFALLE VPS VEPSEFELLE VPS PUŁAPKA NA OSY VPS WESPEN VAL VPS DARÁZSCSAPDA VPS

	<p>PAST NA VOSY VPS  VAPSVŪ SPĀSTAI VPS  LAPSEŅU SLAZDS VPS  HERILĀSELŌKS VPS  ZAMKA ZA OSE VPS  PAST ZA OSE VPS  GETINGFĀLLA VPS  ARMADILHA DE VESPA VPS  TRAPPOLA PER VESPE VPS  CAPCANĂ PENTRU VIESPI VPS  HVEPSEFÆLDE VPS  AMPIAISEN ANSA VPS</p>
--	---

### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	ARTHUR SCHOPF HYGIENE GMBH & CO. KG
	<b>Adresse</b>	PFAFFENSTEINSTRASSE 1 83115 NEUBEUERN ALLEMAGNE
<b>Numéro de demande</b>	BC-UT087379-88	
<b>Type de demande</b>	Changement administratif d'une autorisation simplifiée (SA-ADC)	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0061	
<b>Date d'autorisation</b>	13/07/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	12/07/2032	

### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	ARTHUR SCHOPF HYGIENE GMBH & CO. KG
<b>Adresse du fabricant</b>	PFAFFENSTEINSTRASSE 1 83115 NEUBEUERN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ELEKTRONSTR. 8 D-06749 BITTERFELD - WOLFEN ALLEMAGNE

### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Concentré de jus de pommes
<b>Nom du fabricant</b>	AUSTRIA JUICE GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	KROELLENDORF 45 A-3365 ALLHARTSBERG AUTRICHE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	KROELLENDORF 45 A-3365 ALLHARTSBERG AUTRICHE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Concentré de jus de pommes	-	Substance active	-	-	15

### 2.2. Type de formulation

Appât concentré (CB)
----------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Met. Corr. 1
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Avertissement
Mentions de danger	H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Piège à guêpes

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Guêpes ( <i>Vespula spp.</i> ) Stade : adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Utilisation dans des pièges par remplissage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	125 mL de produit à diluer dans 250 mL d'eau par piège. Pièges espacés tous les 3 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en HDPE (125 mL) avec bouchon en PP. Le produit est vendu avec un piège à guêpes (Bidon en PET de 1 L). La bouteille en HDPE est placée à l'intérieur du bidon en PET.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Tirer la partie supérieure du couvercle vers le haut. Suspendre ou placer le piège idéalement dans un endroit chaud et ensoleillé. Après 3 semaines d'utilisation (décoloration du produit), si nécessaire, remplir avec un nouveau mélange.
- Le niveau d'eau dans le piège doit être vérifié régulièrement pour maintenir l'efficacité du produit.
- S'assurer que le piège ne se dessèche pas.
- Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif, mais ne conviennent pas pour se protéger des piqûres de guêpes.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : non applicable.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Protéger de la lumière.
- Protéger du gel.
- Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C.
- Durée de conservation : 3 ans.

### **6. Autre(s) information(s)**

-